

## **Bolsonaro offre l'Amazonie à l'industrie sucrière**



Le Brésil veut produire toujours plus de biocarburant pour sa consommation et pour l'exportation. Dans le cadre d'un accord de libre-échange négocié en 2019, les importations d'éthanol dans l'UE devraient être multipliés par seize. Le président Bolsonaro a désormais autorisé la culture de canne à sucre en Amazonie et au Pantanal.

Le 5 novembre 2019, le président Bolsonaro a annulé un décret en vigueur depuis 2009 empêchant la culture de canne à sucre en Amazonie et au Pantanal, le plus grand marécage du monde.

Pour les organisations écologistes, les scientifiques et les membres de l'opposition, cette décision est désastreuse. Ce faisant, le gouvernement donnerait le feu vert à une poursuite de la déforestation, aux incendies de forêt, aux pesticides et aux conflits territoriaux.

L'association des cultivateurs de canne à sucre du Brésil, UNICA, a quant à elle salué cette décision comme un allègement de la bureaucratie.

Depuis la prise de fonction de Bolsonaro en janvier 2019, le taux de déforestation a augmenté de 30% au Brésil. Des milliers de kilomètres carrés de forêt vierge sont partis en fumée au profit du développement de l'agriculture.

Au Brésil, la canne à sucre est cultivée pour l'industrie sucrière et avant tout pour la production de biocarburant. Après les États-Unis, le Brésil est le deuxième plus grand producteur mondial d'éthanol. Ce carburant à base d'alcool est mélangé à d'autres carburants comme le super et l'E10.

Dans le cadre de l'accord sur le climat de Paris, le Brésil prévoit d'augmenter sa production d'éthanol de 30 à 54 milliards de litres d'ici à 2030, comme le rapporte l'Observatoire brésilien du climat. Pour y parvenir, la surface cultivée de canne à sucre doit être étendue de 11 millions d'hectares.

La plupart de l'éthanol est consommée comme biocarburant au Brésil. Toutefois, les importations d'éthanol du Brésil au sein de l'UE devraient également être multipliées par seize. À cet effet, l'UE et les pays du Mercosur ont conclu un accord de libre-échange négocié en juin 2019.

Le Parlement européen et les pays membres de l'UE doivent encore approuver cet accord.

Merci de signer les pétitions :

Brésil : non à l'éthanol de canne à sucre de la forêt tropicale

Non à l'éthanol de canne à sucre d'Amazonie

Source : ICRA  
20 janvier 2020